

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal, tenue le 28 février 2020 à la salle du conseil située au 2490, rue de l'Église à 17h00.

SONT PRÉSENTS

Kathy Poulin	Mairesse
Jean-François Giasson	Conseiller, district 1
Guy Séguin	Conseiller, district 4
Carl De Montigny	Conseiller, district 5

SONT ABSENTS

Dominique Forget	Conseillère, district 2
Mathieu Bouthillette	Conseiller, district 3
Manon Paquin	Conseillère, district 6

formant quorum sous la présidence de la mairesse Kathy Poulin.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS

Sophie Charpentier	Directrice et secrétaire trésorière
Carl Lebel	Directeur des affaires juridiques

- 1 Ouverture de la séance et vérification du quorum
 - 1.1 Constatation de la régularité de la séance du conseil
 - 1.2 Adoption de l'ordre du jour de la séance
 - 1.3 Certificats de crédits
- 2 Période de questions spécifiques à l'ordre du jour
- 3 Travaux publics
 - 3.1 Demande de certificat d'autorisation pour travaux préventifs en vue de la crue printanière à la station d'épuration
 - 3.2 Engagement - Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018
- 4 Levée de la séance

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Après vérification du quorum, la mairesse, Kathy Poulin, ouvre la séance à 17h00 et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour y assister.

1.1 CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE DU CONSEIL

Conformément aux articles 152 et suivants du *Code municipal* du Québec, le conseil municipal, avant de procéder aux affaires à cette séance, constate que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par la Loi, aux membres du conseil qui ne sont pas présents.

2020-02-055

1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Guy Séguin

et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 28 février 2020, tel que présenté.

ADOPTÉE

1.3 CERTIFICATS DE CRÉDITS

Je, soussignée, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les dépenses envisagées par le point 3.2.

Le 25 février 2020,

Sophie Charpentier, directrice générale et secrétaire-trésorière

2 PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR

La mairesse invite les personnes présentes dans la salle à s'exprimer sur les sujets spécifiques à l'ordre du jour. Personne ne prend la parole.

3 TRAVAUX PUBLICS

2020-02-056

3.1 DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION POUR TRAVAUX PRÉVENTIFS EN VUE DE LA CRUE PRINTANIÈRE À LA STATION D'ÉPURATION

ATTENDU QUE le risque de débordement des étangs de l'usine d'épuration en raison de l'arrivée de la crue printanière ;

ATTENDU la recommandation du directeur des travaux publics ;

ATTENDU la soumission de Real Huot Inc. pour faire l'acquisition d'une conduite Soleno.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Guy Séguin

et résolu à l'unanimité

DE MANDATER la firme FNX-INNOV pour soumettre une demande de certificat d'autorisation (CA) au Ministère de l'environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) et à présenter tout engagement en lien avec cette demande ;

D'AUTORISER, quant au mandat ci-dessus, une dépense maximale de 3 000,00 \$, plus taxes, à même le poste budgétaire 02-130-00-418 ;

D'AUTORISER une dépense maximale de 15 468,59 \$, taxes incluses, pour faire l'acquisition d'une conduite, conformément à la soumission de Real Huot Inc, à même le poste budgétaire 02-414-00-521 ;

DE S'ENGAGER à transmettre au MELCC, au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée ;

DE S'ENGAGER à transmettre à un avis de déversement au Ministre, conformément à la *Loi sur la qualité de l'environnement*, si un tel déversement était requis.

ADOPTÉE

2020-02-057

3.2 ENGAGEMENT - PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC 2014-2018

La conseillère Dominique Forget se joint à la séance.

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014-2018 ;

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Carl De Montigny

et résolu à l'unanimité

DE S'ENGAGER à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à la Municipalité ;

DE S'ENGAGER à être seule responsable et dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018 ;

D'APPROUVER le contenu et autoriser l'envoi au MAMH de la programmation des travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

DE S'ENGAGER à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme ;

DE S'ENGAGER à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution ;

D'ATTESTER par la présente résolution que la programmation finale des travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques au 19 février 2020.

ADOPTÉE

2020-02-058

4 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par la mairesse Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité

DE LEVER la séance extraordinaire du 28 février à 17h04.

ADOPTÉE

(Signé Kathy Poulin)

(Signé Sophie Charpentier)

Kathy Poulin
Mairesse et présidente d'assemblée

Sophie Charpentier
Directrice générale et secrétaire-trésorière